



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Jean PARÉ, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Benoît JIMENEZ, Mme Françoise FAUCHER, M. Sabry KALAA, Mme Bérard GUNOT, M. Mohammed AYARI, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Patrick ANGREVIER, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Louis FREY, Mme Marie-Josée FILATRIAU, M. Panhavuth HY, M. Pierre GALLAND, Mme Christine DIANÉ, Mme Conception DERÉAC, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Elie ATLAN, Mme Maria-Teresa LESUR, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Hussein MOKHTARI, Mme Myriam DIEN, Mme Stella LAPAIX, M. Tarak GHOURCHI, Mme Elise ARIAS-YSIDOR, M. Francis PARNY.

Etaient représentés :

M. Gérard BONHOMET	pouvoir à M. Ahmed-Latif GLAM
Mme Arcangèle DO SOUTO	pouvoir à M. Panhavuth HY
M. Daniel BURNACCI	pouvoir à M. Louis FREY
M. Koffi-Rameaux NIANGORAN	pouvoir à M. Daniel LOTAUT
M. MALIK Jabbar	pouvoir à M. Elie ATLAN
M. Christophe DIEU	pouvoir à Mme Elise ARIAS-YSIDOR

Etaient absents :

Mme Marie-France BLANCHET
M. Tahar BOUZIAD

Mme Christine DIANÉ a été désignée comme secrétaire de séance

Hôtel de Ville
8, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 2 - 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex
Tél. : 01 34 53 32 00 - Télécopie : 01 34 53 32 02
www.villedegarges.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. Le Maire

Point unique.

OBJET : Election des délégués supplémentaires et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2017-1091 en date du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 12 juin 2017, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 16 juin 2017, fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017,

Considérant que l'arrêté préfectoral précité fixe comme suit le nombre de délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales :

- 39 délégués titulaires, correspondant à l'effectif du Conseil,
- 14 délégués supplémentaires, qui participeront également à l'élection des sénateurs,
- 13 délégués suppléants, appelés à remplacer les délégués titulaires et supplémentaires en cas de besoin,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des 14 délégués supplémentaires et 13 délégués suppléants du Conseil Municipal, soit 27 mandats à pourvoir, en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les délégués supplémentaires et suppléants sont élus simultanément, sur une même liste, par les conseillers municipaux,

Considérant que l'élection de ces délégués s'opère au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que les candidats sont proclamés élus suivant l'ordre de présentation de de chaque liste déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués supplémentaires, et les suivants suppléants,

Considérant que dans le cas où un seul mandat reste à attribuer et où deux listes ont la même moyenne, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, et si les deux listes ont recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des deux candidats susceptibles d'être proclamés élus,

Considérant que les listes, complètes de 27 candidats ou incomplètes, peuvent être déposées auprès du Maire jusqu'à l'ouverture du scrutin le jour du Conseil Municipal,

Considérant que les listes suivantes ont été déposées auprès de Monsieur le Maire le jour du Conseil Municipal et avant l'ouverture du scrutin :

- La liste « Réussir Garges » composée de :

1 – Daniel GOURMAND	15 – Germain DE GOUVEIA
2 – Jeanine CHOISIS	16 – Colette HERNETTE
3 – Jean-Pierre LALLIAUD	17 – Eric MADEJ
4 – Sylviane HINGRE	18 – Chahrazed FARSSI
5 – Pierre MAIZ	19 – René WAUTERS
6 – Gisèle FREY	20 – Mélanie DA CUNHA
7 – Bernard PICQUET	21 – Souceradj SAINT JEAN
8 – Monique LACHAUD	22 – Alberte CHAPPUIS
9 – Aimé LACHAUD	23 – Jannick PELTOT
10 – Marie-Christine MAIZ	24 – Monique POLIXENE
11 – André DEREAC	25 – Alain HEL
12 – Annette REBECCHI	26 – Valérie SBERRO
13 – Philippe LETOURNEAU	27 – Rémy PENICHON
14 – Odette TOURDES	-----

- La liste « Socialistes et société civile » composée de :

1 – Yvon JACOB	3 – Jean-Smith JOSEPH
2 – Monique BALSTER	4 – Danielle JACOB

- La liste « Front de gauche » composée de :

1 – Bambo SAKHO	5 – Naoëlle AMARA
2 – Marie-Renée PIRIOU	6 – Bruno PIRIOU
3 – René TUPIN	7 – Martine DIEN
4 – Stella ANDRADE	-----

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

► **ENREGISTRE** le dépôt des listes susmentionnées,

► **DECIDE** de procéder à l'élection des 14 délégués supplémentaires et 13 délégués suppléants du Conseil Municipal, en vue des élections sénatoriales,

► **COMPOSE** le bureau électoral comme suit :

- Président : Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.
- Les deux membres du conseil les plus âgés à l'ouverture du scrutin : Madame Marie-Josée FILATRIAU et Monsieur Elie ATLAN.
- Les deux membres du conseil les plus jeunes à l'ouverture du scrutin : Monsieur Patrick ANGREVIER et Monsieur Benoît JIMENEZ.

► **PROCLAME** les résultats suivants :

RÉSULTATS :

Ouverture du scrutin et vote à bulletin secret :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 37

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 37

Dépouillement :

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 37

Liste « Réussir Garges » : 30

Liste « Front de gauche » : 4

Liste « Socialistes et société civile » : 3

Attribution des mandats de délégués supplémentaires, suivant la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

12 membres de la liste « Réussir Garges »,

1 membre de la liste « Front de gauche »,

1 membre de la liste « Socialistes et société civile »,

► **PROCLAME** élus, les 14 délégués supplémentaires suivants :

Noms des délégués	Listes
1 – Daniel GOURMAND	Réussir Garges
2 – Jeanine CHOISIS	Réussir Garges

3 – Jean-Pierre LALLIAUD	Réussir Garges
4 – Sylviane HINGRE	Réussir Garges
5 – Pierre MAIZ	Réussir Garges
6 – Gisèle FREY	Réussir Garges
7 – Bernard PICQUET	Réussir Garges
8 – Monique LACHAUD	Réussir Garges
9 – Aimé LACHAUD	Réussir Garges
10 – Marie-Christine MAIZ	Réussir Garges
11 – André DEREAC	Réussir Garges
12 – Annette REBECCHI	Réussir Garges
13 – Bambo SAKHO	Front de gauche
14 – Yvon JACOB	Socialistes et société civile

Attribution des mandats de délégués suppléants, suivant la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

11 membres de la liste « Réussir Garges »,

1 membre de la liste « Front de gauche »,

1 membre de la liste « Socialistes et société civile »,

► **PROCLAME** élus, les 13 délégués suppléants suivants :

Noms des délégués	Listes
1 – Philippe LETOURNEAU	Réussir Garges
2 – Odette TOURDES	Réussir Garges
3 – Germain DE GOUVEIA	Réussir Garges
4 – Colette HERNETTE	Réussir Garges
5 – Eric MADEJ	Réussir Garges
6 – Chahrazed FARSSI	Réussir Garges
7 – René WAUTERS	Réussir Garges
8 – Mélanie DA CUNHA	Réussir Garges
9 – Souceradj SAINT JEAN	Réussir Garges
10 – Alberte CHAPPUIS	Réussir Garges
11 – Jannick PELTOT	Réussir Garges
12 – Marie-Renée PIRIOU	Front de gauche

► **DIT** que les conseillers municipaux, délégués titulaires, ont fait connaître au bureau électoral la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui pourront être amenés à les remplacer,

► **DIT** qu'il est rendu compte des opérations de vote par un procès-verbal d'élection,

Monsieur le Maire : Je vous propose Madame Diané comme secrétaire de séance, y-a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition, Madame Diané vous êtes secrétaire de cette séance extraordinaire.

Il nous faut au préalable constituer un bureau. Le bureau doit être composé du Maire en tant que Président et il doit comprendre 4 conseillers municipaux, les 2 plus âgés et les 2 plus jeunes présents actuellement à l'ouverture du scrutin. Selon mes informations, les plus âgés sont : Madame Filatriau et Monsieur Atlan et les plus jeunes sont : Monsieur Angrevier et Monsieur Jimenez. Les personnes qui devront venir pour le dépouillement à la table de dépouillement se déplaceront après le vote.

Donc nous allons procéder à l'élection des délégués supplémentaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Pour mémoire, je vous rappelle que les listes peuvent être incomplètes, mais doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Je vous précise que tous les membres du conseil municipal sont délégués titulaires de droit, sauf Madame Morgado, électrice européenne, qui sera substituée par Monsieur Malik en tant que premier suivant de la liste « Réussir Garges ».

Les conseillers municipaux qui sont également conseillers régionaux ou départementaux, ont désigné un remplaçant pour les élections sénatoriales, mais peuvent participer à l'élection des délégués supplémentaires et suppléants.

Les délégués supplémentaires et suppléants sont élus parmi les électeurs de la Commune.

Conformément aux dispositions du Code Electoral, et en application de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017, le Conseil Municipal doit élire 14 délégués supplémentaires et 13 délégués suppléants.

Je vais vous annoncer la composition de la liste « Réussir Garges » :

1 – Daniel GOURMAND	15 – Germain DE GOUVEIA
2 – Jeanine CHOISIS	16 – Colette HERNETTE
3 – Jean-Pierre LALLIAUD	17 – Eric MADEJ
4 – Sylviane HINGRE	18 – Chahrazed FARSSI
5 – Pierre MAIZ	19 – René WAUTERS
6 – Gisèle FREY	20 – Mélanie DA CUNHA
7 – Bernard PICQUET	21 – Souceradj SAINT JEAN
8 – Monique LACHAUD	22 – Alberte CHAPPUIS
9 – Aimé LACHAUD	23 – Jannick PELTOT
10 – Marie-Christine MAIZ	24 – Monique POLIXENE
11 – André DEREAC	25 – Alain HEL
12 – Annette REBECCHI	26 – Valérie SBERRRO
13 – Philippe LETOURNEAU	27 – Rémy PENICHON
14 – Odette TOURDES	-----

La liste « Socialistes et société civile » :

1 – Yvon JACOB	3 – Jean-Smith JOSEPH
2 – Monique BALSTER	4 – Danielle JACOB

La liste « Front de gauche » :

1 – Bambo SAKHO	5 – Naoëlle AMARA
2 – Marie-Renée PIRIOU	6 – Bruno PIRIOU
3 – René TUPIN	7 – Martine DIEN
4 – Stella ANDRADE	-----

Le scrutin est maintenant ouvert, je vais inviter chaque conseiller à voter.

Monsieur Parny : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Parny : D'après l'énoncé que vous venez de faire vous distinguez pour chaque liste les titulaires et les suppléants, et cela avant le vote, mais vous ne connaissez pas le vote.

Monsieur le Maire : Non, j'ai énoncé la liste des candidats déposée.

Monsieur Parny : Effectivement, vous nous avez invités à fournir des listes en distinguant les titulaires et les suppléants, mais en discutant avec vos collaborateurs, ils m'ont indiqué que le premier suppléant serait le premier nom après le dernier élu. A quoi cela sert de distinguer des titulaires et des suppléants si au bout du compte c'est parmi les titulaires que se trouve le suppléant ? Je ne sais pas si je suis clair.

Monsieur le Maire : Si, si, j'ai bien compris votre question. C'est les instructions que l'on reçoit, où l'on doit signaler la composition des listes. Et on ignore si au préalable il y a d'autres candidats, rien ne m'indique, je fais l'enfant terrible là, mais rien ne m'indique que par exemple Monsieur Parny ne va pas voter pour la liste « Réussir Garges ».

Monsieur Parny : Au hasard !!!

Monsieur le Maire : Donc il y a effectivement la possibilité d'avoir tous les candidats élus.

Monsieur Parny : De toute façon cela n'a pas une très grande importance, c'est juste énervant que l'on nous ait demandé quelque chose et qu'au bout du compte, il se passe autre chose. On aurait pu envisager qu'en fonction des résultats, telle liste à 12 élus par exemple, c'est pris parmi les titulaires et ensuite parmi les suppléants, on prend les suppléants de ces 12 élus.

Monsieur le Maire : On aurait pu effectivement indiquer le nom de la personne inscrite.

Monsieur Parny : Si c'était possible selon la loi, vu que c'est ce qu'on a demandé de faire, cela devrait être appliqué.

Monsieur le Maire : Je vais voir avec l'administration, si on a fait un défaut on recommence à zéro.

Monsieur Parny : Non, on ne recommence pas à zéro.

Monsieur le Maire : On ne recommence pas ? On procède au vote comme cela ?

Monsieur Parny : Non, ce n'est pas un problème important, donc on ne recommence pas, mais simplement je voulais vous faire remarquer que vous-même, comme nous lorsque nous avons constitué notre liste, vous distinguez les titulaires et les suppléants, alors que dans la réalité effective après ce sera autrement.

Monsieur le Maire : Tout à fait. On n'est pas dans l'obligation d'avoir les suppléants qui sont nommés.

On va procéder au vote, on va faire passer l'urne. Ce que je vous demande est que votre bulletin de vote soit plié, que l'on ne sache pas quel bulletin vous allez utiliser et mettre dans l'urne.

Madame Blanchet Marie-France absente, Monsieur Bouziad Tahar absent, Madame Sadassivam ... a voté, Madame Letourneau ... a voté, Monsieur Galland ... a voté, Madame Diané ... a voté, Monsieur Frey ... a voté, Monsieur Burnacci pouvoir à

Monsieur Frey ... a voté, Madame Filatriau ... a voté, Monsieur Glam ... a voté, Monsieur Bonhomet pouvoir à Monsieur Glam ... a voté, Madame Gunot ... a voté, Monsieur Kalaa ... a voté, Monsieur Jimenez ... a voté, Madame Mahendran ... a voté, Madame Sahindal-Deniz ... a voté, Monsieur Lefevre ... a voté, Madame Lalliaud ... a voté, Monsieur Paré ... a voté, Madame Gourmand ... a voté, Monsieur Lotaut ... a voté, Monsieur Niangoran pouvoir à Monsieur Lotaut ... a voté, Madame Faucher ... a voté, Monsieur Ayari ... a voté, Monsieur Angrevier ... a voté, Madame Mékédiche ... a voté, Monsieur Hy ... a voté, Madame Do Souto pouvoir à Monsieur Hy ... a voté, Madame Deréac ... a voté, Monsieur Atlan ... a voté, Monsieur Malik pouvoir à Monsieur Atlan ... a voté, Madame Lesur ... a voté, Madame Arias-Ysidor ... a voté, Monsieur Dieu pouvoir à Madame Arias-Ysidor ... a voté, Monsieur Mokhtari ... a voté, Monsieur Ghourchi ... a voté, Madame Lapaix ... a voté, Monsieur Parny ... a voté, Madame Dien ... a voté.

J'appelle à la table de dépouillement Madame Filatriau, Monsieur Atlan, Monsieur Angrevier et Monsieur Jimenez.

DEPOUILLEMENT

Le dépouillement étant terminé, je vais vous faire l'annonce des résultats :

30 bulletins pour la liste « Réussir Garges », 3 bulletins pour la liste « Socialistes et société civile » et 4 bulletins pour la liste « Front de gauche ». Cela fait un nombre de 37 bulletins dépouillés, ce qui nous donne :

Pour les délégués titulaires :

Noms des délégués	Listes
1 – Daniel GOURMAND	Réussir Garges
2 – Jeanine CHOISIS	Réussir Garges
3 – Jean-Pierre LALLIAUD	Réussir Garges
4 – Sylviane HINGRE	Réussir Garges
5 – Pierre MAIZ	Réussir Garges
6 – Gisèle FREY	Réussir Garges
7 – Bernard PICQUET	Réussir Garges
8 – Monique LACHAUD	Réussir Garges
9 – Aimé LACHAUD	Réussir Garges
10 – Marie-Christine MAIZ	Réussir Garges
11 – André DEREAC	Réussir Garges
12 – Annette REBECCHI	Réussir Garges
13 – Bambo SAKHO	Front de gauche
14 – Yvon JACOB	Socialistes et société civile

Et pour les délégués suppléants :

Noms des délégués	Listes
1 – Philippe LETOURNEAU	Réussir Garges
2 – Odette TOURDES	Réussir Garges
3 – Germain DE GOUVEIA	Réussir Garges
4 – Colette HERNETTE	Réussir Garges
5 – Eric MADEJ	Réussir Garges
6 – Chahrazed FARSSI	Réussir Garges
7 – René WAUTERS	Réussir Garges
8 – Mélanie DA CUNHA	Réussir Garges
9 – Souceradj SAINT JEAN	Réussir Garges
10 – Alberte CHAPPUIS	Réussir Garges
11 – Jannick PELTOT	Réussir Garges
12 – Marie-Renée PIRIOU	Front de gauche
13 – Monique BALSTER	Socialistes et société civile

Une question qui est un peu surprenante mais qui est obligatoire, la Préfecture demande à ce que les conseillers municipaux fassent connaître au bureau électoral, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui en cas d'empêchement les remplaceront. Je suppose que le choix est simple, mais si par exemple Monsieur Parny est dans l'impossibilité de se rendre aux urnes à Cergy, il faut qu'il désigne sur quelle liste il va choisir son suppléant, c'est-à-dire qu'il pourrait très bien dire « mon suppléant, je souhaite que ce soit quelqu'un de la liste « Réussir Garges » », c'est farfelu hein. Donc je suppose que les élus du Front de gauche, vont demander à ce que leurs votes aillent sur la liste des suppléants du Front de gauche, mais il faut le préciser, il faut que ce soit dans le procès-verbal.

Monsieur Parny : Si la législation se base sur le bon sens, on ne sait plus où l'on va du point de vue de la République. Vous nous auriez informés avant, on aurait pu réfléchir à cette question-là. Il me semble, de mémoire, que c'est la première fois que l'on nous demande cela.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur Parny : C'est la première fois parce que les conseillers régionaux ou départementaux, eux doivent désigner quelqu'un, mais ils ne désignent pas sur une liste, ils désignent qui ils veulent du moment que c'est un électeur de la Commune pour les remplacer. Donc là, c'est tout de même un peu n'importe quoi, le Préfet nous excusera de dire cela mais c'est un peu n'importe quoi.

Monsieur le Maire : Je me suis fait répéter 3 fois la question pour savoir si j'avais bien compris. Donc je pose la question pour être certain que l'on ne puisse pas me faire de reproche derrière.

Monsieur Parny : Monsieur le Maire, la liste « Réussir Garges » va avoir un problème.

Monsieur le Maire : Ah ?

Monsieur Parny : Mais oui, mettons que vous ayez 10 conseillers municipaux qui ne peuvent pas aller voter. Il n'y a plus assez de personnes sur la liste pour qu'ils désignent un suppléant sur cette liste.

Monsieur le Maire : Oui, et bien il y aura des votes en moins. Je suis d'accord, mais je leur fais confiance.

Bien, ce Conseil est maintenant terminé, nous allons passer au suivant.


Le conseil municipal prend fin à dix-huit heures et trente-neuf minutes.

Le Maire,


Monsieur Maurice LEFEVRE



Le secrétaire de séance,


Madame Christine DIANÉ